

SAMATA
FONDS DE DOTATION

RAPPORT D'ACTIVITÉ – EXERCICE 2019

1. ACTIVITÉ DU FONDS

Fonctionnement interne

Outre de nombreux contacts téléphoniques et électroniques informels, le conseil d'administration a tenu deux réunions, les 2 juin et 20 octobre 2019.

Rapports avec les tiers

Un dialogue régulier est maintenu avec Carol Mann. L'association FemAid, dont elle est fondatrice et présidente, agit comme intermédiaire pour contribuer à financer des actions en République démocratique du Congo.

Le dialogue avec l'association Femmes de papier, dont le siège se trouve à Saint-Gaudens (31), s'est également poursuivi.

2. ACTIONS FINANCÉES OU SOUTENUES

Dans la continuité des exercices précédents, afin de faire face à d'éventuelles dépenses de travaux pour certains biens immobiliers appartenant à la dotation, il apparaît toujours nécessaire de limiter les engagements de soutiens octroyés dans le cadre de la réalisation de l'objet social, ce que traduit un excédent d'exploitation qui demeure proportionnellement important.

Soutien d'actions pour des femmes au Sud-Kivu (République démocratique du Congo)

À Bukavu, dans le Sud-Kivu, région rurale isolée à l'est de la République démocratique du Congo, des infirmières ont créé une association, AFIA-FEV (Association des femmes infirmières pour aider les femmes et les enfants violés et vivant avec le VIH/sida), pour accompagner des personnes directement affectées par les conflits permanents qui sévissent depuis des années dans cette zone riche en ressources minières. Le travail d'AFIA-FEV est relayé en France par l'association FemAid (<http://femaid.verblog.com/>).

Samata avait souhaité prendre en charge la scolarisation de cinq femmes dans le cadre d'un premier projet. Un engagement ferme avait été contracté sur un cycle complet de quatre ans (2013-2016).

Compte tenu de la qualité du travail réalisé par AFIA-FEV et des informations transmises par FemAid, Samata a soutenu à nouveau la scolarisation de jeunes filles à Bukavu (RDC) de 2017 à 2019.

Fin 2019, les résultats obtenus (diplômes et activités professionnelles) ont été jugés satisfaisants. AFIA-FEV souhaite à présent orienter différemment ses actions et a sollicité Samata pour soutenir désormais un enseignement de défense personnelle (self-défense) face aux possibles agressions visant les jeunes filles scolarisées, de six à dix-huit ans.

Femmes de papier

Créée en 2005 par un groupe de femmes du Comminges, l'association Femmes de papier (<https://www.femmesdepapier31.org/>) s'est donnée comme objectif premier la lutte contre l'isolement des femmes en milieu rural et la lutte contre les violences conjugales.

Au sein de la fédération nationale Solidarité Femmes, Femmes de papier assure l'accueil de proximité indispensable sur le large territoire du Comminges. L'association mène aussi un travail de prévention et de sensibilisation sur les violences faites aux femmes et sur le combat pour l'égalité entre femmes et hommes.

Souhaitant soutenir des actions de terrain à proximité de son siège social, et conformément à la convention signée entre les parties et portant sur les années 2018 à 2020, Samata verse chaque année civile à Femmes de papier une contribution financière d'un montant annuel de 4 000 euros, indépendamment de tout projet spécifique. La convention actuellement en vigueur fera l'objet d'une évaluation commune au second semestre 2020.

Par ailleurs, afin de contribuer à pérenniser l'action de l'association, Samata met à la disposition de Femmes de papier un local, pour un loyer modique. Samata verse également à Femmes de papier un soutien mensuel pour alléger ses frais de fonctionnement.

3. PERSONNES MORALES BÉNÉFICIAIRES DES REDISTRIBUTIONS

– Association FemAid, régie par la loi de 1901, dont le siège social est sis 33, rue Guy-Môquet à Malakoff (92240) ;

– Association Femmes de papier, régie par la loi de 1901, dont le siège social est sis 51, rue du Pradet à Saint-Gaudens (31800).

4. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Le fonds n'ayant pas fait appel à la générosité du public au cours de l'exercice 2019, il n'est pas produit de compte annuel d'emploi des ressources.

5. LIBÉRALITÉS REÇUES

Des dons manuels spontanés ont été reçus pour un montant global de 900,00 euros.

Sur décision du conseil d'administration, ces dons ont été affectés à la dotation à la fin de l'exercice.

À Blajan, le 16 février 2020



Béatrice Drumare
présidente



Vincent Ozanam
secrétaire